



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Profil de poste Gériatre

Statut recherché : tout statut sauf stagiaire associé et FFI

L'établissement

Centre hospitalier de Vichy

Etablissement public de santé régi par les articles L. 6141-1 à L. 6158-8 du Code de la santé publique

Le Centre hospitalier de Vichy constitue une communauté de presque 2 000 personnes, dont environ 180 praticiens. Il est organisé en 11 pôles d'activités :

- Pôle médical 1 (urgences / SMUR / UHCD / médecine polyvalente, cardiologie, **neurologie**, réanimation, pneumologie, CLAT, addictologie, centre de prélèvement d'organes) ;
- Pôle médical 2 (médecine vasculaire, maladies métaboliques, dialyse, rhumatologie, médecine interne, oncologie, hospitalisation à domicile, UTEP, CeGIDD) ;
- Pôle chirurgical ;
- Pôle femme-enfant ;
- Pôle réadaptation et gériatrie ;
- Pôle psychiatrie ;
- Pôle médicotechnique ;
- Pôle département de l'information médicale, entrées, finances et informatique ;
- Pôle achats et logistique ;
- Pôle management et ressources humaines.

Le pôle réadaptation et gériatrie

La cheffe du pôle réadaptation et gériatre est le Dr Régime MOUSSIER-DUBOST.

Le pôle réadaptation et gériatre se compose des services et unités fonctionnelles suivantes :

Services / unité	Responsable
Court séjour gériatrique - 25 lits	Dr Olivier WINK
SRR - 72 lits (SSR gériatrique, polyvalent et à orientation neur-vasculaire)	Dr Béatrice LEPRAT
Centre d'évaluation gérontologique	Dr Geneviève DERAME
Unité mobile gériatrique territoriale	Dr Régine MOUSSIER-DUBOST
Soins palliatifs	Dr Franck DELPRETTI
Médecine physique et de réadaptation	Dr Delphine CLAUS

Spécialité recherchée

Gériatre ou généraliste

Compétences complémentaires souhaitées

- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Mise en valeur des compétences gériatriques et bonne connaissance de la filière gérontologique
- Collaboration avec les équipes et cadres de santé de l'Unité
- Participation au CEGEV (Unité Mobile Gériatrique Territoriale, consultations et hôpital de jour d'évaluation gérontologiques et mémoire)
- Collaboration avec l'EMSA
- Formations ponctuelles des équipes soignantes (nutrition, douleur, troubles cognitifs...)
- Formation des internes à la spécificité gériatrique
- Tenue du dossier médical informatisé selon les règles définies par les contraintes de qualité IPAQSS et les règles institutionnelles

Modalités d'organisation médicale du pôle

- Réaliser des consultations gérontologiques et mémoire de gériatrie dans le cadre du Centre d'évaluation gérontologique de Vichy au moins ½ journée par semaine
- Collaborer aux autres UF du pôle en cas de nécessité
- Participer à la vie de pôle (projets, bureaux de pôle, engagements du contrat de pôle, etc.)

Position du praticien dans la structure

Le praticien est placé sous la responsabilité du chef de service et du chef de pôle.

Interlocuteurs internes : les médecins et les soignants du service, les médecins des autres services du pôle et les médecins de l'ensemble des services du Centre hospitalier

Caractéristiques des fonctions

Permanence des soins

- Participation au tableau d'astreintes de médecine générale
- Participation au tableau d'astreintes de sécurité du pôle (samedi après-midis et nuits, dimanches et jours fériés jours et nuits)

Coopération inter-établissement

Des coopérations sont établis avec le Centre de lutte contre le cancer Jean Perrin et le CHU de Clermont-Ferrand.

Modalités d'exercice

Le praticien bénéficie de 19 RTT par an, aussi, un temps hebdomadaire de 39 heures est attendu.

Obligation de codage

Le praticien a l'obligation de coder son activité.

Participation à la vie de l'institution et du pôle

Le praticien participe à la vie de l'institution au travers des différentes commissions existantes, ainsi qu'à la vie du pôle (projets, bureaux de pôle, engagements du contrat de pôle, etc).

Obligation de DPC

Le praticien doit satisfaire son obligation de développement professionnel continu (DPC), en s'inscrivant au cours de chaque année civile à un programme de DPC.

Respect du règlement intérieur

Le praticien s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que les chartes de fonctionnement des différentes structures.

Divers

Crèche hospitalière sur l'établissement

2 attachés de recherche clinique à disposition sur l'établissement, en lien avec le CHU, pour développer les activités de recherche

Service communication composé de deux personnes également à disposition des services pour faire connaître leur activité

Ville de Vichy agréable, candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO, tous commerces ouverts tout le week-end

Nombreuses infrastructures et manifestations sportives et culturelles

Développement de la ville axé sur le thermalisme et le sport (+ médecine du sport)

50 min de Clermont-Ferrand, 2h de Lyon, 3h de Paris, 4h Alpes, Méditerranée, Atlantique

Contacts

Dr Régine MOUSSIER-DUBOST, cheffe du pôle réadaptation et gériatrie

regine.moussierdubost@ch-vichy.fr - 04 70 97 35 06

Amandine BERNON, directrice des affaires médicales

amandine.bernon@ch-vichy.fr - 04 70 97 33 04